

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : Un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : Un an, 12 fr., six mois 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : LACROIX

REDACTION et ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers : 1 fr. ; Réclames en troisième page, 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

LA CONTRAINTE PAR CORPS

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE fera paraître après-demain jeudi matin un numéro supplémentaire de deux pages, qui sera mis en vente au prix exceptionnel de cinq centimes.

Ce numéro publiera les « Impressions d'un Prisonnier » de notre collaborateur Ganouna, trop longues pour passer aujourd'hui, et divers articles et informations n'ayant pu trouver place dans le présent numéro.

La

Contrainte Bellot

Nous n'aurions pas parlé de cette affaire, si les deux journaux réactionnaires de Tunis, la « Tunisie Française » et le « Journal de Tunis », avec lesquels nous entretenons naturellement les relations les moins cordiales ne l'avaient annoncée en présentant les faits sous un jour qui n'a rien de commun avec la vérité.

Il n'y a d'exact, dans leur information, que l'arrestation de notre secrétaire de la rédaction, ancien gérant, Joseph Ganouna, jeté en prison abusivement et arbitrairement pendant dix jours, sans le moindre respect des formes de la loi.

Pour l'édification de nos lecteurs, rappelons les faits :

Il y a quelques années, M. Bellot, se disant tantôt négociant, tantôt président de la Chambre de Commerce, intenta à la « Petite Tunisie » un procès correctionnel — où la preuve des faits n'est pas admise — en quarante mille francs de dommages-intérêts — pour avoir annoncé le dépôt d'une plainte contre lui au parquet de Tunis, par des dévotaires du habous de Kalaa-Djerda.

Rien n'était plus exact. Devant le tribunal civil de Tunis, à l'occasion du procès en revendication des gisements de phosphate par un certain nombre des propriétaires habousistes dont M. Lacroix est le représentant, M. Bodoy, avocat-défenseur s'était servi, tout au long d'une longue procédure, d'une procuration soi-disant donnée à M. Bellot par l'auteur de la plainte.

Une instruction fut ouverte. On rechercha mollement l'acte notarié qu'on ne put, ou voulut jamais retrouver. Mais un jour, M. Bodoy finit alors par déclarer que l'erreur provenait du fait d'un de ses clercs qui s'était trompé de nom et avait pris celui du poursuivant pour un autre.

Puisque la soi-disant procuration donnée à M. Bellot qui annulait celle de M. Lacroix n'avait pu être retrouvée, comment cet avocat-défenseur qui a obtenu lui aussi, mais par jugement civil, actuellement en cassation, 20.000 fr. de dommages-intérêts et pour se couvrir a fait pratiquer une sai-

sie-arrest entre les mains du Président de la Société des Phosphates Tunisiens de Kalaa-Djerda, comment cet avocat-défenseur, disons-nous, pouvait-il affirmer que son clerc s'était trompé ? Sur les conseils de notre avocat et ami M. Garrigues de La Rochelle, l'affaire ne fut pas poursuivie plus à fond et un non-lieu intervint en faveur de M. Bellot à qui la moindre parcelle d'honnêteté ou de pudeur faisait un devoir d'abandonner purement et simplement son procès en diffamation, qui n'en était plus une puisque le fait était exact.

Mais ce Monsieur ne l'entendait pas ainsi. Le non-lieu ne lui suffisait pas, il voulait encore des dommages-intérêts !

Pendant ce temps, le procès en diffamation suivait son cours.

Après de multiples renvois, tantôt par l'un tantôt par l'autre l'affaire revint devant les juges. Comme il s'était écoulé plus de 5 mois sans le moindre acte de procédure MM. Lacroix et Ganouna demandèrent à déposer des conclusions tendant à la prescription. Celles-ci furent rejetées. Les inculpés déclarèrent immédiatement faire appel du jugement qui venait d'être rendu et prièrent le tribunal de surseoir à statuer jusqu'à ce que l'appel ait été vidé à Alger.

M. le Président Frope ne l'entendit pas de cette oreille et déclara passer outre ; dans ces conditions MM. Lacroix et Ganouna déclarèrent faire défaut sur le fond. Un jugement dans ce sens intervint qui les condamna à trois mille francs de dommages-intérêts. En même temps qu'appel était interjeté du jugement rejetant les conclusions, opposition était formée au jugement de défaut.

C'est dans cet état que la Cour d'appel d'Alger examina l'affaire. Au lieu de statuer rien que sur le jugement qui lui était déféré, elle engloba le jugement de défaut sur le fond et, elle-même, confirma par défaut.

Sur opposition, elle ne voulut pas revenir sur son arrêt qui devint itératif-défaut. Nous nous excusons d'employer une langue barbare, à laquelle une longue pratique a fini par nous habituer. Pensez donc ! déjà plus de dix ans en procès sont écoulés pour arriver à faire rendre justice aux dévotaires de Kalaa-Djerda et les adversaires des Ouled Cheikh nous ont entraînés en plein, dans le maquis de la procédure, pour faire retarder le plus possible l'examen de l'affaire par la Cour d'appel d'Alger !

Il fallait, cependant, faire vider par le tribunal de Tunis l'opposition au jugement de défaut. Celui-ci nous débouta de notre opposition parce que la Cour d'Alger avait statué.

Nous étions donc étranglés, pardon, condamnés sans jamais nous être défendus ! Et voilà les 3000 francs qu'on ose nous réclamer ! même par la contrainte par corps.

Comme il y a encore le pourvoi en révision, nous en avons introduit un et c'est avec confiance que

nous attendons la décision du garde des sceaux.

Malheureusement pour Ganouna, M. Bellot, qui ne roule plus sur l'or des Ouled Cheikh était pressé d'empocher trois billets de mille ; ça n'a l'air de rien, trois billets de mille, mais c'est encore une somme appréciable par les temps qui courent, qui tinte bien dans la poche et avec la complicité de son défenseur, le patron du clerc qui se trompe aussi facilement de nom que peu souvent de chaussettes, lorsqu'il s'agit de rédiger des actes, il fut pris et cueilli, quand on s'aperçut que M. Lacroix était trop longtemps absent de Tunis.

On espérait que ce dernier cracherait vite au bassin. Il a voulu le faire, mais en déposant la somme à la Caisse des dépôts et consignations car là elle serait en sûreté. On ne l'a pas voulu ; il a alors, fait offrir de verser mensuellement cent francs, pour éviter le coup de Jarnac, on a encore refusé, mais ces versements ne devaient être faits que sous les plus expresses réserves du recours en révision introduit auprès de la Chancellerie. Qui vivra, verra.

En attendant la presse parisienne a pris chaleureusement la défense de l'ex-emprisonné.

Nous les remercions sincèrement et particulièrement André Morizet et l'Humanité, Albert Monniot et la Libre Parole, de leur vigoureuse protestation tout en regrettant qu'ils aient mis en cause la personnalité de M. Alapetite.

Nous sommes heureux d'avoir vu leur concours contribuer à faire ouvrir toutes larges les portes de la prison de Ganouna, en attendant l'issue de la requête en révision. Nos remerciements vont également au Courrier de Tunisie qui a fait pour nous ce que nous aurions fait pour lui en semblable occasion.

Mais ! Et le Syndicat de la Presse Tunisienne, qu'a-t-il fait ? dort-il ou est-il mort, qu'il ne bouge pas dans un cas pareil ou l'un des siens, M. Lacroix, est en cause ?

Ohé Lecore ! président d'honneur, Ohé Lambert ! où êtes-vous ?

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE.

NOS ÉCHOS

— 0 —

Dans la Légion d'Honneur. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris la nomination de M. Guérard, directeur général de la Banque de Tunisie à Paris, au grade de chevalier de Légion d'Honneur.

Nous le prions d'agréer nos plus sincères et sympathiques félicitations.

Triste fin. — Nous avons annoncé que M. M. Loiseleur, qui vient de décéder récemment à Paris et Pappalardo, son gendre, avaient été condamnés à six mois de prison pour escroquerie et infraction à la loi sur les loteries.

Cette malencontreuse affaire a eu une autre suite pour le ménage Pappalardo. Le Tribunal de la Seine vient, en effet, de prononcer leur divorce aux torts réciproques des époux.

Dans les Caïdats. — Nous adressons nos sincères félicitations à M. Dinguezli, caïd de la banlieue de Tunis qui

vient d'être nommé président de la Municipalité de Tunis, Cheikh el-Medina, en remplacement de Si Sadok Ghaleb, qui prend sa retraite et vient d'être nommé Général de Division.

Nos félicitations vont également à M. Sakkat, caïd du Kef, nommé caïd de la banlieue de Tunis. Le choix de MM. Dinguezli et Sakkat a été unanimement approuvé et le gouvernement a été heureusement inspiré en les nommant.

Deuils. — Nous avons appris avec un profond chagrin la mort de Si Ali Djellouli père de Si Larbi, Caïd de Sfax et Si Habib, président du tribunal régional de Gafsa.

Si Ali jouissait des sympathies publiques, et malgré son grand âge, sa mort a causé une véritable tristesse chez tous ceux qui l'ont connu.

Nous prions ses fils et sa famille d'agréer nos compliments de condoléances.

— Nous adressons à la famille Lamouche, à Saint-Germain, si cruellement éprouvée par la perte de son fils aîné, l'assurance de la plus grande part que nous avons prise à leur immense douleur.

Mokaddem sans Pèdre ! — Depuis cinq mois passés le Mokaddem des ouled cheikh de Kalaa-Djerda a donné sa démission et a été remplacé par un nouveau mokaddem.

Qu'attend le Gouvernement Tunisien pour faire paraître la nomination de ce nouveau mokaddem au « Journal Officiel Tunisien » ?

Fantaisies édilitaires. — Il y avait, l'an dernier, dans la rue des Salines, une impasse située devant la ruelle Chaffar qui s'appelait « l'impasse de l'Ogre » ; à un autre bout de la ville, dans la Hara antique et peu solennelle une rue dénommée « rue de l'Abattoir » près de la Cathédrale Juive ; enfin au centre de Tunis, près de la Drina, un étroit boyau désigné sous le nom de « rue du Grec ».

Eh bien, et puis après ? me demandez-vous. Eh bien, notre Municipalité a jugé sans doute que ces appellations étaient trop catholiques pour une cité musulmane, et elle les a immédiatement rebaptisées... à l'arabe. Or donc, la rue du Grec se nomme désormais « rue El Grigui » ; celle de l'Abattoir, « rue El-Meslekh » ; et le cul-de-sac de l'Ogre, « impasse El-Ghoul ». La série continue, du reste.

Et l'on dit que Tunis ne se francise pas ! Attendons-nous sous peu à voir l'avenue de France s'appeler « Charaa Fransa » et la Résidence Générale « Dar-El-Sifara ».

Sans commentaires.

Les Palmes académiques. — Notre honorable ami M. Sion Castro, l'homme modeste et bon, le pédagogue au talent indiscutable, vient d'être nommé, à l'occasion de la Fête Nationale, officier d'Académie, à titre de sous-directeur de l'école de l'Alliance.

M. Castro seconde très efficacement le sympathique M. Clément Ouziel dans sa tâche à la fois rude et délicate.

Le ruban violet qui vient de prendre place à sa boutonnière est le gage certain de la grande estime en laquelle il est tenu en haut lieu. Ses nombreux élèves et amis lui ont adressé leurs félicitations cordiales ; qu'il nous permette d'y joindre nos compliments affectueux et sincères.

LE

Judaïsme Tunisien

Demain paraîtra cette belle revue de 20 pages, dont nous avons eu l'occasion de voir une maquette, et qui nous a semblé parfaite en tous points.

Créée par un fort groupe de jeunes gens, patronnée par de hautes personnalités, encouragée matériellement et moralement par plusieurs sociétés ou institutions, cette revue, qui répond à un véritable besoin, vient à son heure et comble une lacune. Elle montre, d'une façon péremptoire, le rôle efficace joué par nos concitoyens israélites, dans l'évolution constante de notre belle

Tunisie, les services que leurs aïeux ont rendu à cette antique terre des Beys et le loyalisme sincère, le patriotisme ardent pour notre chère France, des générations actuelles.

Cette publication est éclectique, ses nombreuses rubriques en font foi, et, comme en un kaléidoscope intéressant sous les yeux du lecteur ravi toutes les connaissances humaines, les événements dignes de retenir l'attention, y sont passés en revue.

Ajoutons que sa confection matérielle est impeccable, qu'elle renferme beaucoup de superbes gravures inédites et vingt pages de texte des plus captivants. Pour la présenter sous ses meilleurs atours, ses fondateurs ont omis volontairement d'y faire passer des annonces commerciales ; tout y est à lire et à relire !

Souhaitons-lui le plus franc succès, que nous entrevoyons déjà certain.

J. V.

A PROPOS

DE LA

VIE CHÈRE

Notre dernier article relatif à cette question et à celle de l'exportation intensive du bétail tunisien, a fait l'effet d'une pierre dans la mare de nos exportateurs impénitents. Les documents précis, les données exactes qui nous furent fournies par un jeune colon de nos amis, M. G. C., n'ont pu trouver le moindre démenti et nous ont valu des félicitations de partout, en dépit des grincements de dents des intéressés..., nous allons écrire des « coupables ».

Sans vouloir entrer encore dans le vif de ce sujet palpitant d'actualité, contentons-nous pour aujourd'hui de donner quelques informations provenant de la même source et que nous mettons quiconque au défi de réfuter.

En 1889, la viande valait six caroubes la livre, au détail et partout. Depuis que quelques gros spéculateurs se sont installés dans ce pays pour diriger nos bêtes sur Marseille, Malte et Tripoli, elle est arrivée au prix fabuleux de un franc la livre. Et d'abord ces spéculateurs n'étaient pas si « gros » au début de leur carrière ; les uns étaient presque des miséreux, aujourd'hui ils sont à la d'une fortune colossale ; d'autres avaient commencé avec un capital de moins de dix mille francs, aujourd'hui, ils sont millionnaires. Il est temps, pensons-nous, de mettre un terme aux appétits voraces de ces sympathiques trusters, en interdisant ou tout au moins en suspendant l'exportation du bétail.

Les pauvres gens ne mangent presque plus de viande ; les classes aisées s'en passent même souvent ; il n'y a guère que les riches qui peuvent s'offrir le luxe de cette denrée hors de prix. Il est vrai que l'on nous donne le conseil de manger du cheval, du bœuf, de dévorer nos chiens, nos chats, nos rats, etc. Que ces messieurs donnent donc l'exemple !

Le colon français, en Tunisie, ne se livre presque point à l'élevage ; il achète aux indigènes des bêtes maigres en hiver, les engraisse jusqu'au printemps et les revend ensuite. S'il veut faire un peu d'élevage et les veaux de lait, il acquiert des vaches pleines. Il est donc facile de conclure que, sans les troupeaux des arabes, nous ne goûterions presque pas de viande, car, somme toute, ce

OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, Agent
TUNIS. — 57, Rue de Naples, 57. — TUNIS

Clinique Vétérinaire

BONNENFANT, Ad^e

Boxes, Chenil, Pension pour
chevaux et chiens
Route de l'Armana

Chaux Hydraulique & Ciment Paul POTIN

DEPOT : rue de Turquie (au port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
Téléphone :
Tunis n° 197 Potinville n° 2 (réseau d'Hammat-Lit).

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — 23, Rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
Livraisons à Domicile

Imprimerie Typo-Lithographique F. WEBER, Tunis

Exposition Universelle de Bruxelles 1910
CLASSE 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or
la plus haute récompense.
CLASSE 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus
haute récompense.
CLASSE 12. — Publications périodiques et de luxe :
Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.
M WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, Artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et la Ville de Tunis

Magasin de Vente 22 : Avenue Jules Ferry. — TUNIS

Torche en feux de couleurs pour retraites aux
flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et
les Chemins de fer. — Mèches de Sécurité pour Mines
Fabrique à Borgel, route de la Goulette
TELEPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de Francs
Siège Social à TUNIS : 7, rue d'Alger
Agences à Sousse et à Sfax

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux
émissions — Avances sur titres — Encaissements et
compte de coupons — Virements télégraphiques —
Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de
monnaies.

Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels

5 o/o net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement
exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par
la Banque Franco-Tunisienne de Prêts mobiliers

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots
galoches, chaussons

Chaussures FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnetts
14, rue d'Italie, Tunis

MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868

AGENTS MARITIMES

Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements
Succursales : Bizerte-Sousse-Sfax
Adresse télégraphique : Maritime-Tunis Téléphone 74

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme — Capital 8.000.000 de Francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
SUCCURSALES : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de titres et Objets précieux
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions
entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances
sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de
crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations
diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage
payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 %
Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public
pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants
la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq francs
par mois.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme, Capital : 50 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : 8, Rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit
Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrement.
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises.
Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements
Télégraphiques, Chèques et Lettres de crédits sur tous
pays. Location de coffres-forts. Change de Monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 30/0
Dépôts à Vue : Comptes chèques avec intérêts.

Le Monde

Compagnie Française d'Assurances à Primes Fixes
Contre l'INCENDIE et sur la VIE

SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, 16 — PARIS
Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples
et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas
de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très
avantageuses.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises,
mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre
et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de
propriétaires, locataires et voisins.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées
par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.
S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA,
agent général, Inspecteur de la Compagnie à Tunis,
Passage de Paris (par l'Avenue de Paris).

Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe - SOUSSE :
M. A. Daninos - SFAX : M. Aurélio Darmon - BEJA : M.
S. Enriquez - LE KEF : M. César Enriquez - MAHDIA ;
M. J. V. d'Elie Setbon - GABES : M. Is. Saada SOUK-EL-
ARBA : M. Léon Hanoun - TABARKA : M. Soria.

LUMIÈRE LUX

Éclairage privé et public
par l'incandescence au pétrole
le plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION

d'une lampe de 200 b. 0 f. 015 l'heure

— 800 0 f. 04 —

Lampes pour Hôtels, Châteaux,
Sanatoria, Garages, Ecuries, Remises,
Salles de bal, Fêtes publiques,
Caves, Terrasses, Parcs,
Cours, Fermes, Chais, etc.

Darius Bonan

concessionnaire exclusif

pour la Tunisie, Tripoli et Malte

84, rue de Portugal

Téléph. 7 — Adres. télégraphique

UXARIS — Tunis

AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnés à
prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances
maritimes — Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. — Transports pour tous
pays à forfait. — Garde meubles assurés. — Billets circu-
laires. Billets facultatifs et billets des Compagnies Mari-
times, françaises et étrangères correspondants partout
Emballage de mobiliers. — Maison de confiance. —
Entrepôts avenue de Londres prolongée ; 30, rue de
Montpellier, et rue du C aire. — Téléphone 190.

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Mé-
dailles d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille
au Concours Paris 1900.

L'AERMOTOR

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ et C^{ie}
Avenue de Carthage - TUNIS

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes
Brosserie, Articles de caves, Couleurs et vernis

Droguerie HABIS

Tunis - 94, rue de Portugal (ang. r. de Belgique)
Plantes médicinales — Produits chimiques. — Eaux
minérales.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départ de la Semaines

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi à 3 h. du soir, service rapide de Marseille.
Mercredi à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi, 1 minute, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Alger, Bougie, Djidjelli, Bollo,
Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche, à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.
Mercredi, à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.
Mercredi, à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi, à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi, à 10 h. du matin, service pour Bizerte, Tabarka, La Calle,
Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie et Alger.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire par transbordement.
N.B. - Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire
à lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à « l'Agence de la Compagnie
Générale Transatlantique », 3, rue Es-Sadika, Tunis.

Cie de NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache. — Paquebots-Poste Français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile,
la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE, tous les dimanches à 10 h. s.
— à MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15-matin.
— de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.
— de MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15-matin.
— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30 du s.
— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. s.
Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous les lundis, à 3 h. s.
— de PALERME pour TUNIS, tous les lundis à 4 h. s.
— de MARSEILLE pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.
— de MARSEILLE pour TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour MARSEILLE, tous les mercredis 10 h. m.
— de MARSEILLE pour TUNIS, tous les mercredis à midi.
— de TUNIS pour LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir,
Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli) tous les vendredis,
à 8 h. soir.
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba,
Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchan-
dises à destination de Toulon, Cannes, Nice, les tous points desservis
par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Service régulier de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de pas-
sages de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis,
8, rue d'Alger.
Les agents principaux : PEDELUPE Frères.

Boulangerie - Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449 WAGNER & C^{ie} Téléphone 449

24, Rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS
Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages
PAIN FRANÇAIS - PAIN VIENNOIS et ANGLAIS - PAIN DE MÉNAGE
Crème Chantilly de France

Service à Domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE, angle des rues Marché et Villedon

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées
sont acceptées aux bureaux du
journal le lundi avant quatre
heures du soir. Elles doivent
com porter au moins deux lignes
soit cinquante centimes au mi-
nimum.

Demandes d'emplois
Excellent comptable, jolie écriture,
bons certificats, bonnes
références dem. empl. Journal.

Ouvrier agricole, connaissant
spécialement le battage, de-
mande place, irait n'importe où.
S'adresser Bar Goudal, rue
Marcheschau.

Les offres et demandes d'em-
plois sont acceptées gratuite-
ment par le canal de l'Office du
Travail.

Petite correspondance
Nous refusons systématique-
ment toute insertion de nature
à choquer la pudeur de nos
lecteurs.

Demandes de location
On désire louer jolie villa, Car-
thage ou environs. S. journal.

Demandes de capitaux
On demande 75.000 fr. pour
construire grand immeuble
sur avenue. Intérêts 7 o/o, durée
du prêt dix ans. Journal.

Divers
On demande à céder participa-
tions dans importante affaire.
minière. Journal.

Leçons
Leçons d'arabe et d'anglais à
domicile. Journal.



BENGALINE

PEINTURE
email perfectionnée

DÉPÔT :

Droguerie Nationale

Crèche Père et Fils

6, Rue d'Italie, 6

TUNIS

Représentant :

J.-C. BONICI

Rue d'Alger, 11

TUNIS

TUNISIA-PALACE

Hôtel de 1^{er} Ordre

TUNIS

Hôtel de 1^{er} Ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain - jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE

Crock-Notes

Importation des céréales — Magasins Généraux & Entrepôt réel de Tunis. — Au moment où l'on s'attend à un mouvement considérable, dans la Régence, de céréales : Maïs, blé, orge, etc. mouvement nécessaire par l'insuffisance de la dernière récolte, la direction des Magasins Généraux et Entrepôt réel de Tunis rappelle que, grâce au privilège de l'ENTREPÔT RÉEL, les céréales importées jouissent pendant leur séjour dans cet entrepôt de l'exonération de tous droits et ne paient ces droits qu'au fur et à mesure qu'elles sortent de l'entrepôt et proportionnellement aux quantités sortant.

Les céréales réexportées à l'Étranger ne sont soumises à aucun droit de réexportation.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction des Magasins Généraux et Entrepôt réel de Tunis (PORT)

Dans l'Instruction Publique

Dans la promotion faite à l'occasion du voyage de Son Altesse le Bey à Paris nous enregistrons avec plaisir le nom de M. le général Valensi premier interprète du Palais de Son Altesse le Bey, Directeur du Protocole, dont la nomination au grade d'officier de l'Instruction publique vient de paraître dans le « Journal Officiel Tunisien ».

Nos sincères et sympathiques félicitations.

Au B. G.

La compagnie soumet à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux Publics de la Régence de Tunis une proposition ayant pour objet de transformer en gare ouverte aux services complets de grande et de la petite vitesse (voitures, chevaux et bestiaux exceptés) la halte de Sidi-Saad située au kilomètre 236+139,10 de la ligne de Tunis à Henchir-Souatir.

Par décision en date du 3 juillet 1912, le Directeur général des Travaux Publics de la Régence de Tunis a homologué la proposition relative à l'affiche du 22 Juin 1912, tendant à l'établissement, sous le nom de « Taulier-Ville », d'un arrêt pour voyageurs, bagages et chiens accompagnés, au kilomètre 40+646 de la ligne de Tunis à Ghardimaou.

Cet arrêt sera ouvert à l'exploitation le 15 Août 1912.

Par décision en date du 22 Juillet 1912, M. le Directeur général des Travaux Publics de la Régence de Tunis a homologué la proposition relative à l'affiche du 10 Juillet 1912, tendant à la prorogation pendant une période d'une année, à partir du 5 Août 1912, des dispositions faisant l'objet des annexes temporaires n° 1 aux tarifs G. V. n° 1 bis et 2 bis (Billets simples et d'aller et retour à prix exceptionnels, en 3e classe, pour certains parcours de la ligne de Sousse à Mehdiâ).

A propos d'un incident

La presse quotidienne a relaté l'incident survenu à un pauvre algérien, M. Messaoud Bougedide, 50 ans, qui voulant éteindre sa lampe avant de se coucher, glissa si malheureusement que sa tête vint frapper contre le marbre de sa table occasionnant une grave blessure et son admission immédiat à l'Hôpital Civil Français.

A cette occasion, nous sommes heureux de signaler la belle conduite et le dévouement de l'agent de police, M. Giacometti, numéro, 43 qui s'est empressé de courir à la Croix-Verte pour amener un brancard, puis, après avoir fait subir un pansement sommaire au blessé, l'a accompagné jusqu'à l'hôpital avec un empressement digne d'éloges.

Mateur

Graves accusations. — Il nous revient de cette localité que le Saïd Youssef, actuellement Cheikh de Mateur, — et depuis environs dix ans dans cette fonction, serait l'objet d'une inspection exceptionnelle de la part de la Direction des Finances, qui a envoyé à cet effet le Mofakked Si Younés Bouchoucha, lequel se trouve depuis quelque jours à Mateur.

Les Autorités auraient été prévenues d'actes graves de concussion, relatives à la Medja et à la Conscription, au sujet desquels nous voulons pas assumer la responsabilité de parler aujourd'hui plus longuement ; l'enquête en nous apportera-t-elle quelques éclaircissements à ce sujet. Il serait permis jusqu'à présent d'avoir quelque doute, car les intéressés — en l'occurrence les exondés « exceptionnels » de la Medja et du service militaire — n'ont pas été entendus, bien que leur liste précise soit parvenue entre les mains de qui de droit.

Bien mieux, l'inspecteur, Si Bouchoucha, serait l'hôte et le commensal du cheikh, ce qui n'est pas, en soi, un moyen de se rendre compte de la situation réelle.

Nous souhaitons que le nouveau Caïd Si Hamida el Habib, les autorités supérieures, et tous ceux à qui incombe la bonne et sincère rentrée des finances publiques, fassent le nécessaire pour connaître une vérité que, pour notre part, nous ne voulons pas assumer la charge de préjuger.

Brochure

Notre ami M. Jean Bellaïche vient de publier une petite plaquette illustrée contenant diverses matières très intéressantes sous le titre « La Vie de l'Homme ou Images ».

C'est à la fois amusant et instructif. Nous adressons à l'auteur nos félicitations.

Une rosette

M. Victor Attal, collecteur au Marché Central, membre dévoué du Comité de diverses associations mutualistes, vient d'être nommé officier du Nichan-Iftikhar distinction méritée pour laquelle nous lui adressons nos compliments amicaux.

La Mutualité Ouvrière

Cette valeureuse association nous informe qu'elle donnera sous peu sa seconde assemblée générale de propagande, de laquelle nous parlerons en temps voulu.

Naissances

Nous avons appris avec joie les naissances suivantes :

— Un garçon : Lucien-Roger, chez notre excellent ami M. Gaston Haddad, banquier à Tunis.

— Une fille chez notre cher ami M. Albert Canton, industriel.

— Un garçon : Bertrand, chez le capitaine et Mme la vicomtesse de Tournemire, née Dangelzer, à Saumur.

— Une fille : Andrée-Mauricette, chez M. Prézelin, employé à la Direction générale des Travaux publics à Tunis.

— Une fille : Aline, chez Mme Boyoud et M. C. Boyoud, négociant, à Tunis.

Tous nos compliments affectueux aux heureux parents avec nos vœux sincères de bonheur, de la bonne santé aux chers nouveau-nés.

Mariages

Nous avons appris avec plaisir les mariages suivants :

— M. Louis Grébauval, fils de notre ami M. Grébauval, avocat à Tunis, avec Mlle Antoinette Fontana, de Mateur.

Mlle Elise Habis, sœur de nos amis M. Antoine Habis, le droguiste bien connu, et de M. Habis avocat à Gafsa, avec M. Gustave Landais.

Toutes nos félicitations aux familles avec nos meilleurs et bien affectueux souhaits de bonheur et de prospérité aux nouveaux époux.

Décès

Nous avons appris avec peine les décès suivants :

M. Keller, fils de M. Louis Keller, le mutualiste éminent, président de l'Union Mutualiste du département de la Seine.

— M. Edouard Rouquerol, banquier à Tunis ;

— M. Louis Balandé, propriétaire à Oran, frère du maire de La Goulette ;

— M. Louis Chapier, sous-officier au 4 Chasseurs d'Afrique, frère du sympathique Commissaire de Police ;

— Mme Veuve Eyriès, mère du Conseiller Municipal de Maxula-Radès ;

— Georges-René Monchicourt, enfant du contrôleur civil de Kairouan.

— M. Boisson, chef du secrétariat de la Municipalité.

— Mlle Madeleine Randet, fille du Vice-Président du Tribunal de Tunis.

Nous adressons à toutes les familles si cruellement éprouvées nos condoléances bien sincères et l'assurance de notre vive et cordiale sympathie.

BIBLIOGRAPHIE

Librairie B. GRASSET, 61 Rue des Saints-Pères, PARIS

Annuaire du Régionalisme

Publié sous la direction de M. Emile Faguet, de l'Académie Française et de M. Pierre Baudin, sénateur, sous le Haut Patronage de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, de M. le Ministre de l'Agriculture, de M. le Sous Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. Secrétaire Général : M. Jules Arrén, Agrégé de l'Université.

BUT DE L'ANNUAIRE

Tous le monde connaît aujourd'hui l'existence en France d'un grand mouvement régionaliste qui fait d'incessants progrès. Le nombre des publications sur nos provinces, des entreprises de décentralisation économique, intellectuelle et artistique, des groupements de propagande régionaliste s'accroît chaque jour. Le besoin se fait sentir d'un ouvrage permettant d'embrasser d'un coup d'œil toutes les manifestations de cette activité complexe et dispersée.

Le but de cet annuaire est précisément de faire cette synthèse.

Il offre un répertoire toutes les manifestations de l'esprit régionaliste classées par province et en même temps un tableau de la physionomie et de la vie propres à chaque région française.

S'abstenant de toute théorie, de toute

construction arbitraire, il s'en tient à des faits et à des constatations. En jetant les yeux sur le plan ci-dessous, on verra qu'il contient à la fois un dénombrement de toutes les forces du régionalisme et un répertoire de tout ce qui guide et détermine la division de la France en provinces. Il fournit la base solide indispensable pour tout travail régionaliste méthodique. En le consultant, on voit ce qui est acquis, ce qui est incomplet, ce qui se fait.

Il offre enfin un tableau de la France pris d'un point de vue tout nouveau et unique en son genre.

PLAN GÉNÉRAL DE L'ANNUAIRE

Après une introduction sur le mouvement régionaliste en général, sur les groupements auxquels il a donné naissance et en particulier sur la Fédération régionaliste française, l'Annuaire comprend autant de parties qu'il y a de régions françaises. Chaque partie présente une parfaite unité et un plan uniforme qui est le suivant :

I. — Notice historique et géographique. — Délimitation. — Centre régional. — Subdivisions.

II. — Vie économique. — 1. Productions agricoles régionales. — Groupements agricoles régionaux. 2. Grandes industries régionales. — Unions industrielles et commerciales. — 3. Petites industries populaires et rurales. — Efforts régionalistes pour les protéger. 4. Relations économiques régionales. — Foires, marchés, voies de communication, etc. 5. Banques régionales. — Caisses et groupements mutualistes, etc. 6. Syndicat d'initiative et tourisme. — Publications s'y rattachant.

III. — Vie sociale. — 1. Langue, dialectes, patois. — Enseignement et protection. — Publications s'y rattachant. 2. Le costume, l'habitation, l'ameublement. — Protection du particularisme régional. — Publications s'y rattachant. 3. Coutumes locales et traditions populaires. — Fêtes régionales ou locales. — Publications s'y rattachant.

IV. — Vie intellectuelle. — 1. Sociétés nées de l'esprit régionaliste ou destinées à le développer : a) Sociétés régionalistes ayant leur siège à Paris. b) Sociétés régionalistes ayant leur siège dans la province. 2. Académies, Sociétés d'archéologie, d'histoire et de géographie locales. — Publications s'y rattachant. 3. Enseignement régionaliste. — Concours et prix s'y rattachant. 4. Littérature régionaliste. — Maisons d'Édition et Librairies régionalistes. 5. Revues et Journaux régionaux : a) paraissant dans la région. b) paraissant à Paris.

V. — Vie Artistique. — Musées régionalistes et collections privées. — Salons et Expositions. — Catalogues et publications s'y rattachant. 2. Sociétés artistiques provinciales. 3. Théâtres régionaux. 4. Vie musicale régionaliste. Sociétés et groupements. — Publications s'y rattachant. 5. Enseignement artistique régionaliste. — Publications s'y rattachant.

VI. — Personnalités régionalistes. — Notices biographiques.

SPECTACLES & CONCERTS

Pavillon Municipal du Belvédère

M. CH. AFRIGAN, directeur artistique. M. H. MAGNANI, CHEF D'ORCHESTRE Aujourd'hui 12 août 1912

Immense succès de : BERNARD et REGINA, acrobates (dame voltigeur) de l'Ébène Palace de Paris. CALVY, diseuse à voix. BOULINGARD, comique typique. HARRY-O, chanteur fantaisiste de l'Olympia de Paris. Mlle MILITRKA, chanteuse à voix. Mlle GEORGETTE DAVID, chanteuse gommeuse. Mlle MYRTYL, chanteuse à diction. Mlle LUCE FREDA, chanteuse de genre, Mlle YVONNE D'AVRIL, chanteuse grivoise. BELVE-CINEMA. — Changement tous les mardis et vendredis.

Grand Casino de la Goulette

Chef d'orchestre : G. CONTRONE Régisseur BURGER Aujourd'hui 12 août 1912

Mlle ISABELLA BENEDETTI, soprano légèr italien d'opéra-comique M. IVO ZACCARI, premier ténor italien d'opéra comique Au programme : Les 4 FLORIDAS — Mlle BERTHE SYLVA, ROBERTSON (toute la troupe CINEMA NUNEZ. — Vues nouvelles. HOTEL RESTAURANT — AMERICAN BAR Train après spectacle — Automobiles

THEATRE ROSSINI CINEMA NUNEZ

Aujourd'hui 12 août 1912 LES PETITE TONKINOISE, chantée et mimée par CHARLUS — LE RAILWAY DE LA MORT, drame poignant. — ZIGOTO ET LE NARCOTIQUE, comique.

Au Cinématographe Ovue-Palace

RUE AMILCAR Aujourd'hui 12 août 1912 RELACHE Jeudi Matinée enfantine à 4 h. Soirée à 9 h. LUCRÈCE BORGLA (film en couleurs), le célèbre drame historique italien.

L'Indicateur Tunisien

Édition 1912, 1.740 pages, prix : francs Franco dans toute la Régence : 10 fr. 60. Extérieur : 11 fr. 35.

Pavillon BEAU-SEJOUR

Carthage Station Restaurant de 1er Ordre. — E. GIRAUD

Mesdames

HEMAGENE TAILLEUR

Quelques Époques Dououreuses, Irrégularités, Retards, Suppressions, Seul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1er classe, Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie. Le FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25 P. a. mandat 2.25. Brochure explicite, gratuite, demandée adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.)

DÉPÔT PRINCIPAL A TUNIS : PHARMACIE FATTACIOLI, 7 AV. DE FRANCE

Raymond VALENSI

Ingénieur-architecte 22, Rue de Russie, 22 — TUNIS Immeubles de rentes. — Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distributions d'eau. Plans à forfait, Affaires, Projets

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires 5, Rue de la Casbah près la Place de la Bourse (au premier étage) TUNIS

Service à la Carte-Repas sur commande

Vraie cuisine italienne Spécialité des Ravioli et Cassate Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples Vin de Piémont. — Vin du Chianti.

SALONS RSEERVES

J.A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia - TUNIS Pianos PLEYEL et BOISSELOT Vente Location à partir de 25 francs par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois Machine à écrire DACTYLE 300 francs avec facilité de paiement

VÊTEMENTS

J. BELL 5, Rue d'Italie, TUNIS



Imprimerie spéciale de la Petite Tunisie Socialiste

Le gérant : D. V. SCIALOM.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Dentées Coloniales, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre. A. MANCUSO, place de la gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie — G.-B. FRANCO 13, Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Télép. 450

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste Rue Al-Djazira, 16, En face l'Hotel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix réduits.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la Poste. Produits de premier choix, Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie — Maison Montelatecci, CHAMBON, successeur, Avenue Jules-Ferry, 53 et 55 — Five o'clock.

Gr. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. — Champigneules et Spatenbräu, J. Billiaut, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSSINI. Plats du jour, Repas à la carte et à prix fixe. Av. Jules-Ferry.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France et 2, rue Al-Djazira TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1re classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École supérieure d'Alger Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, Agricoles et Industrielles. Téléphone N° 553

Argus de la Presse

Fondé en 1879, le plus ancien bureau de coupures de journaux, l'« Argus » lit 12.000 journaux par jour, écrire 37, rue Bergère, Faubourg Montmartre, Paris. Adres. Tél. Achambure-Paris Téléphone : 102-62

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire 9, avenue de Carthage — Tunis Repas à la carte et à prix fixe. Pension 55 francs.

APPAREILS AUTOMATIQUES

pour Cafés, Bars, Bureaux de Tabac LA CAILLE — LE TIGRE — LA COMÈTE — L'ÉLA — LE PÈRE BIDART DÈS OU DOMINOS — ROULETTES — HORLOGES La Cie Caille, 12, Rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

SE TROUVE EN FRANCE A Paris : au Kiosque n° 16, Boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix). Chez Mme Vauriot, Bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet), et à l'Office Tuisien 2, rue Meyerbeer. Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon, Perache, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, etc., etc.

Le Courrier de la Presse

Bureau de coupures de journaux français et étrangers, fondé en 1889, 21 Boulevard Montmartre, Paris 2e GALLOIS & DEMOGÉOT Adresse Télégr. Coupures-Paris Téléphone : 101-50

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHER Tunis 13, route de l'Ariana (en face le Cimetière Lire dans le prochain Numéro

Lire

L'HUMANITÉ

Directeur : Jean JAURÈS

'Le Socialisme'

Journal-Revue hebdomadaire DIRECTEUR : JULES GUEDE Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS - Tunis

n'est pas avec les zébus et les vaches charrollaises de quelques gros colons que l'on pourrait fournir de viande la population. Mais, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent article, les bêtes du pays, bien nourries et soignées, fournissent un meilleur rendement que celui des bêtes importées d'autres contrées.

En ce qui concerne la volaille, son élevage est, paraît-il, assez onéreux, et les colons intelligents s'en abstiennent. Seuls les musulmans s'en occupent parce qu'ils ne se rendent pas compte suffisamment qu'ils y gagnent peu ou point. En attendant, le public en profite, ou du moins en a profité, car maintenant les exportateurs razzient tout au profit des soldats italiens chargés de l'expédition tripolitaine. Comme quoi, de toutes les façons, les Italiens nous grugent !

La paille valait 5 fr. la balle de 60 kilos dans tous les dépôts de la ville ; actuellement elle ne vaut que 3 fr. 50 selon l'année ou la saison. Si le colon la vend sur place, il ne trouve guère plus de 1 fr., 1 fr. 50 ou même 0 fr. 50 les 100 kilos prise en meule, suivant que sa ferme se trouve éloignée ou rapprochée des routes ou des gares. Le colon n'a donc aucun profit à la vendre ; bien au contraire, le colon intelligent comprend qu'il est de son intérêt strict de ne vendre ni sa paille ni son fourrage qui se trouve dans le même cas ; le prix de vente s'en va en main-d'œuvre et transport. Il lui convient donc de garder son fourrage et sa paille pour ses bêtes et pour son élevage ; en revanche elles lui donneront du fumier pour ses terres.

Voilà les quelques renseignements que nous a donné notre ami le colon G. C. Au prochain numéro, d'autres détails.

J. VÉHEL.

LES

Journaux et la Contrainte

Journaux de France (1)

M. Lacroix, notre rédacteur en chef, a adressé, pendant la captivité de Ganouna, la lettre suivante avec, pour certaines feuilles, des variantes qui n'en changent pas le fond, à divers grands journaux de Paris.

Monsieur et cher confrère,

Je reçois de Tunis le télégramme suivant :

« Suis arrêté pour contrainte Bellot, veuille mariage, famille navrée, prière aviser. Ganouna. »

Voilà donc un journaliste qui, pour un an, pour une contrainte par corps de 3000 francs bien qu'il ait bénéficié de deux amnisties !

Cependant, ce procès n'est pas encore vidé au fond ; il n'a été jamais plaidé, mais la Cour d'appel d'Alger a oublié que la loi sur la presse n'est pas la même en Tunisie qu'en France que pour être applicables les lois doivent être promulguées par un décret du bey. J'ai adressé une lettre au ministre de la justice voilà une quinzaine de jours, mais j'ignore quelle suite a été donnée. En attendant un journaliste qui ne s'est jamais défendu — ne voulant pas aborder le fond de débat — est jeté en prison comme un malfaiteur pour une contrainte d'un an.

Laissera-t-on accomplir cette infémie la presse parisienne qui a montré un si bel exemple de confraternité ne viendra-t-elle pas au secours de ce malheureux journaliste ?

Veillez agréer, monsieur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments très confraternellement distingués.

Em. LACROIX.

Avant de reproduire les commentaires sur certains journaux ont accompagné la lettre de protestation de notre directeur, nous croyons devoir donner, à titre de document, le type des articles qui ont paru dans la presse française, avant que Ganouna ne fût arrêté.

Voici un article de M. Monniot qui a fait le tour de la presse, et que nous trouvons dans plusieurs journaux de Paris et de province pendant le mois de juillet :

Voici encore un journaliste menacé d'un emprisonnement d'un an en exécution de la contrainte par corps ; c'est M. Emile Lacroix, rédacteur en chef de la « Petite Tunisie Socialiste » de Tunis.

(1) La revue commentée de la presse locale sera publiée dans notre numéro exceptionnel de jeudi prochain (après-demain).

Son cas fournit un argument de plus aux partisans de l'abolition de la contrainte par corps, au moins en matière de presse : notre confrère est, en effet, amnistié au principal, sa condamnation n'existe plus, et le voici menacé d'un an de prison pour la peine accessoire des dommages-intérêts.

C'est d'un illogisme choquant, d'une iniquité criante.

M. Lacroix m'écrit qu'il a eu la curiosité d'aller demander à M. Razimbaud, chargé du rapport sur le projet d'abolition, où il en était de son travail.

Ce rapporteur qui a été chargé de ce travail il n'y a que dix-huit mois, lui a répondu que la question étant très complexe, il n'en avait pas encore écrit une ligne.

C'était bien la peine que tous nos confrères fussent entendre de si éloquentes protestations, quand, il y a deux ans, le fus convié à aller séjourner à la Santé.

A. M.

Peu après cet exorde de campagne, Ganouna était arrêté, et M. Monniot, dès réception de la lettre de M. Lacroix plus haut citée, s'empressait de l'accompagner, dans la *Libre-Parole* du 27 juillet 1912, des réflexions suivantes, où nous supprimons un passage injustement désobligeant pour M. Alapetite :

Dans l'article que j'ai déjà consacré à cette affaire, j'ai fait confusion sur la personne, puisque j'avais cru qu'il s'agissait de mon correspondant lui-même.

Je vois que c'est un de ses collaborateurs qui est en cause, et peu importe.

Je suis d'autant plus à mon aise pour traiter le sujet que j'ignore jusqu'au nom du prisonnier, qu'il est vraisemblablement un de mes adversaires politiques, et que je ne sais rien des motifs de sa condamnation.

Je perdrais un peu de ma propre estime — et c'est la pire catastrophe qui puisse me frapper — si, dans une question de principe comme celle-là, je faisais intervenir des considérations accessoires.

Voilà donc un journaliste qui, pour un procès de presse, a été condamné à 3.000 francs de dommages-intérêts.

S'il était riche, et avait commis un délit beaucoup plus grave, peut-être eût-il été condamné à la prison, 15 jours, un mois : il payait son créancier, et accomplissait sa peine au régime politique.

Mais il est pauvre et n'a commis qu'un délit comportant une amende : alors, ne pouvant payer les dommages, il va faire un an de prison au régime de droit commun, avec les Apaches. (1)

S'il est un honnête homme que ne révoltent pas cette énormité, cette sauvagerie de la loi, ce cruel vestige des temps barbares qu'est la contrainte par corps, qu'il se fasse connaître.

Et notre confrère est appréhendé au moment où il allait se marier, immunisé qu'il croyait être par deux amnisties !

Confrères de la presse parisienne, vous tous dont la généreuse éloquence épargna naguère les mêmes sévices à l'humble signataire de ces lignes, laissez-vous faire ?

Et vous, confrère d'hier et peut-être de demain, M. le ministre de la justice, restez-vous impassible devant cette monstrueuse incarcération ?

Albert MONNIOT.

L'« Humanité » du 1^{er} août prenait à son tour fait et cause pour nous, en ces termes :

Le fait que relate cette lettre, pour inouï qu'il est, n'est pas sans précédent. Il y a deux ans environ, un rédacteur d'un journal de Rennes, si mes souvenirs sont exacts, a été arrêté sous le méchant prétexte de purger la contrainte par corps, sanction d'une amende infligée au journal qui l'employait.

La presse tout entière, l'« Humanité » au premier rang, s'est élevée contre cet inqualifiable attentat dont la victime a été aussitôt relâchée.

Notre ami Hervé, lorsqu'il était à la Santé ils a trois ans, a été maintenu, lui, en prison, après l'expiration de sa peine sous le méchant prétexte que l'amende dont il avait été frappé n'était pas payée. Et bien que la protestation n'ait pas été aussi unanime — il s'agissait d'un socialiste... — il a été mis en liberté au bout de deux jours.

Nous espérons bien que M. Ganouna conformément aux deux précédents que j'indique, va être à son tour immédiatement rendu à sa famille et sa fiancée.

Je ne le connais pas. J'ignore l'affaire qui a motivé la condamnation de la « Petite Tunisie ». Peu importe. L'application de la contrainte par corps en matière de presse est une monstruosité qui date de temps où l'on tuait sous le poids des amendes les journaux gênants. C'est une de ces peines abominables qui depuis longtemps auraient dû disparaître de nos co-

(1) — M. Monniot a fait erreur. Ganouna n'a passé qu'un jour et une nuit au régime du droit commun.

des et que la République, si elle a eu le tort de ne pas les abroger, a du moins supprimée dans la pratique.

Nous appuyons donc de toute notre énergie la protestation de notre confrère Lacroix et nous comptons que le gouvernement donnera rapidement les ordres nécessaires.

Le « Petit Bleu » de Paris du 31 juillet a émis des réflexions fort sensées de M. Alfred Oulmann sur la contrainte de Ganouna :

Comme tant d'autres campagnes, celle-ci veut être continuée longtemps avant d'aboutir. Parce qu'un journaliste n'a pas la somme nécessaire à solder l'amende à quoi il fut condamné pour un article, presque toujours rédigé de fort bonne foi, on le coffre comme un voleur et — qui pis est — on le mêle aux apaches.

A plusieurs reprises, on eut malheureusement l'occasion de protester contre un tel état de choses. Il y faut revenir aujourd'hui, puisqu'un de nos confrères de Tunis a été arrêté pour contrainte la veille même du jour où devait être célébré son mariage. Il avait bénéficié de deux amnisties, son procès n'était encore vidé au fond il n'importe, sans qu'il ait pu encore se défendre on l'a enfermé.

Quelles que soient les opinions politiques et la personnalité d'un homme condamné dans un procès de presse et que l'on arrête dans de pareilles conditions, la presse se doit d'élever la voix. C'est une de justice qui dépasse de beaucoup les cas particuliers.

Enfin la note gaie est fournie par le *Journal de Lunéville* du 4 août 1912, qui commet une confusion de noms vraiment amusante, le fond de son article restant partiellement sensé :

Un de nos confrères, M. Bellot, rédacteur à la « Petite Tunisie », vient d'être également arrêté, après deux amnisties consécutives, à la veille de son mariage, pour purger une contrainte par corps de 3.000 francs de dommages et intérêts.

S'il était riche et avait commis un délit beaucoup plus grave, peut-être eût-il été condamné à la prison, 15 jours, un mois ; il payait son créancier et accomplissait sa peine au régime politique.

Mais Bellot est pauvre et n'a commis qu'un délit comportant une amende : alors, ne pouvant payer les dommages, « il va faire un an de prison au régime de droit commun, avec les Apaches. »

Il est temps que la contrainte par corps, qui est un reste de la barbarie, disparaisse de notre Code.

Nous extrayons pour terminer, de la « Guerre Sociale » du 31 juillet — toujours à titre de document, les vérités suivantes :

Cette nouvelle tentative d'application de la contrainte par corps à des condamnés politiques aura-t-elle plus de succès de ses devancières ?

Les condamnés pour délit politique — c'est admis par l'usage — ne paient pas les amendes judiciaires et l'exécution des dommages intérêts se poursuit par la procédure civile. Chaque fois qu'on a voulu les y contraindre par menace d'emprisonnement, qu'il se soit agi d'Hervé ou de journalistes bourgeois, la presse tout entière s'est levée pour protester.

Nous espérons que cette fois encore, tous nos confrères se joindront à nous pour empêcher l'application à nos camarades de la contrainte par corps, cette monstruosité d'un autre âge.

La Bienfaisance bien comprise et les entraves qu'elle rencontre

Nous recevons et publions avec plaisir la suivante communication de notre collaborateur, M. Israël Archi :

On parle beaucoup, depuis quelques temps, des dentelles arabes, et de la source de bénéfices qu'elles seraient capables de donner, si l'on savait bien préparer le terrain pour cette nouvelle industrie locale, et diriger les initiatives privées, vers un but d'utilité générale.

Voici un fait qui permettrait d'en douter.

Il y a plus d'un an, notre attention a été attirée sur l'état de plus en plus précaire de nos indigeants. Nous constatons, que malgré les lourds sacrifices que s'imposait notre modeste caisse de Bienfaisance pour soulager les misères, le paupérisme ne faisait que grandir parmi nos compatriotes israéliètes.

Après plusieurs réunions, nous avons convenu de créer un ouvrage pour fournir un travail convenable à nos femmes et à nos jeunes filles, qui ne trouvaient

plus d'autres carrières, que l'emploi humiliant de bonnes.

Nous avions envisagé plusieurs genres de travaux, mais nous nous sommes finalement arrêtés aux ouvrages de dentelles arabes, après enquête, correspondance avec des amis en France, et après avoir acquis la conviction, que des maisons sérieuses étaient disposées à lancer ce produit sur les places de Paris et de Berlin. Elles acceptaient d'acheter d'avance, tout ce qu'on trouvait exécuter, de diriger le travail selon le goût de la clientèle, de fournir les dessins à imiter, etc.

Pour faire les premiers frais de cette création, nous avons convenu de demander la création d'une surtaxe de 0,10 par kilogram, sur la viande cachir.

Le Contrôle civil, qui a transmis notre requête, tout aussi bien que le Gouvernement qui l'a examinée, se sont montrés enchantés de cette ingénieuse idée. A un moment donné, encouragé par les bonnes dispositions d'esprit manifestées dans les hautes sphères officielles à l'égard de notre idée, j'enviaigeai le cas de faire associer nos compatriotes musulmans aux bénéfices de cette création philanthropique, à laquelle je pouvais réussir à attirer leur sympathie.

Malheureusement, — comme toujours, — il y a eu quelques oppositions. Dans le camp israélite, quelle que soit l'utilité d'une idée, ou la noblesse du but poursuivi, il y a toujours des opposants.

Ces deux ou trois individus, ont crié comme des putois que la viande cachir était déjà suffisamment chère !

On a eu beau leur expliquer que cette œuvre était capable de réduire le nombre des clients de notre caisse de bienfaisance, qui trouveraient à gagner suffisamment leur vie, ce qui allégerait les charges écrasantes de notre modeste budget philanthropique. Mais... ventre affamé n'a point d'oreille, et devant l'intérêt de manger une côtelette de plus, à bon compte, tout autre intérêt doit disparaître et céder !

Le Gouvernement, hésita, et craignit, à juste raison, des histoires et des divisions.

J'avais alors transformé mon projet, et sollicité du Gouvernement qu'il nous fût consenti, de la caisse des prêts, la somme de dix mille francs, qui serait garantie personnellement par tous les membres du bureau du Comité de Bienfaisance, et au besoin, par les notables de la communauté, pour nous permettre de donner corps à notre idée. Après les premiers pas, — les plus difficiles toujours, — nous garantissons la marche de l'œuvre par ses propres moyens, et la certitude de rembourser sans gêne, le prêt qui nous aurait été consenti.

Il est certainement plus utile et moins onéreux pour le Gouvernement de faire avec les deniers du budget des pauvres, de tels prêts, que de distribuer des charités inefficaces et toujours perdues.

Mais tel n'a pas dû être l'avis du Gouvernement, puisque nulle autre réponse ne nous est plus parvenue, depuis.

C'est bien regrettable, vous en conviendrez.

LA VÉRITÉ

sur

LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc. ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le « TRAITE DE HERNIE » (par A. CLAVERIE), dans lequel la « Vérité sur la Hernie » est dévoilée.

Dans un but humanitaire cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg St-Martin, à Paris, qui leur adressera par la Poste avec toute la discrétion désirable.

A MUTUELLEVILLE

La répartition des lots

Le Triomphe du projet de M. Huard

La répartition des lots sur les terrains de Mutuelleville s'est effectuée le 30 juin, dimanche.

Dès six heures, des groupes nombreux se succédaient le long de l'avenue de Lesseps, dans la splendeur d'une jolie matinée.

Beaucoup de souscripteurs venaient encore examiner les emplacements déjà choisis et que le tirage au sort leur réservait peut-être.

A huit heures, cent cinquante personnes — d'anciens munies de plusieurs procurations d'amis empêchés — se trouvaient rassemblées près des oliviers, dont l'ombre maigre les préservait mal des rayons d'un soleil ardent. Aucune impatience ne se manifestait cependant. On cause, on se promène, on discute, on rit, on s'emballe à l'idée de la réalisation définitive du projet que depuis longtemps caressent les cerveaux.

La Commission de Mutuelleville est au complet. Le Président, M. Ferdinand Huard, expose à nouveau, — il l'a fait tant de fois et par la plume et par la parole (ces jours derniers particulièrement) la façon adoptée pour la répartition. Il rallie l'assentiment unanime.

Il est donc procédé au tirage au sort dans l'ordre suivant :

1. Ceux qui construiront dans les 365 jours qui suivront leur mise en possession du terrain.

Ceux là prennent un engagement ferme accompagné d'un dépôt de 1.000 francs qui — ou ils se tiendront pas leur parole — restera acquis au syndicat des propriétaires de Mutuelleville :

2. Ceux qui se sont inscrits comme souscripteurs à la combinaison avant la clôture de la liste déposée pendant deux ans au siège social de la Mutuelle, et qui a été close le 25 mai 1911 ;

3. Tous ceux des mutualistes qui se sont inscrits depuis, y compris ceux qui s'inscrivent au moment même de l'opération.

En moins d'une heure et demie, 184 lots sont attribués. Cette répartition s'est effectuée d'une façon merveilleuse.

Et elle se terminait que des lettres et des télégrammes apportés par exprès venaient solliciter une participation instantanément accordée. Aucune réclamation, aucune observation. Tout le monde était satisfait et l'enthousiasme ne s'est pas un seul instant démenti. Ce spectacle était véritablement d'une rare éloquence.

Les 183 lots sont donc entièrement répartis. Sept ont été réservés, avec l'approbation de tous, pour les futures écoles, maisons de police et de mutualité pour la poste et le télégraphe éventuels, etc.

Une Commission de vingt-cinq membres a été nommée pour représenter la collectivité.

La Commission de Mutuelleville a été admirablement récompensée de ses persévérants efforts.

Quatorze sociétés, après avoir adopté la pénalité en cas de manquement à leurs engagements, vont construire dans l'année. Plusieurs autres camarades ont affirmé la même intention.

C'est donc une vingtaine de villas qui s'élèveront l'an prochain à pareille époque surtout en bordure de la magnifique avenue de Lesseps ou sur le mamelon, le Sta (la terrasse), du haut duquel se dé-panorama splendide.

Et tout à l'entour, et partout, sur cette superficie de plus de 16 hectares, en attendant les maisons qui surgiront successivement, des jardins mettront leur note de verdure reposante dans ce joli nid de Mutuelleville.

L'Assistance Mutuelle Tunisienne peut marquer d'une pierre blanche la journée du 30 juin 1912. Sa fille lui fera honneur, cela ne fait un doute pour personne, et bientôt le cher petit village français, prolongement du parc du Belvédère dont Tunis est si justement fière viendra une fois de plus affirmer les avantages de la solidarité, la force de l'union et la puissance de la volonté persistante.

Cette réalisation sociale sera d'une rare portée, et bien sincèrement que nous félicitons et ses promoteurs tenaces et tous ceux de leurs camarades qui les ont suivis avec une confiance aujourd'hui pleinement justifiée.

Longue vie et toutes les prospérités à Mutuelleville.

Nous adressons tous nos compliments à « l'Assistance Mutuelle Tunisienne » à son sympathique président M. Ferdinand pour l'œuvre bien française et splendidement humanitaire qu'ils ont entreprise et nous formons les vœux les plus ardents pour la constante prospérité de tous les villages mutualistes en général et la « Mutuelle » en particulier.

Toujours en avant et bon courage !